Payerne

Le Trait d'Union

www.payerne.ch

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 41 Décembre | 2016

Éditorial

Comme souvent, l'année 2016 m'a paru filer à la vitesse de la lumière, et nous voici déjà, durant cette période de l'avent, à tirer le bilan de l'année écoulée et à porter le regard sur l'horizon 2017.

Les derniers mois se sont révélés riches et passionnants. La Municipalité 2011-2016 a laissé sa place à une nouvelle équipe élue pour la législature. Permettez-moi ici de saluer, une fois encore, le travail accompli par les «anciens» et de féliciter les nouveaux de leur enthousiasme et de leur engagement ! Grâce à cette forte implication, nous avons pu poursuivre, sans temps mort, les projets d'importance déjà en cours (comme la sauvegarde de l'abbatiale ou la réfection de la piscine couverte) et proposer au Conseil communal les préavis de début de législature (par exemple ceux liés aux plafonds d'emprunt et de cautionnement). Je me réjouis que nous puissions former une équipe motivée et investie pour relever les défis qui attendent notre cité.

Défis qui ne manquent pas!

À l'heure où la croissance démographique de la région reste très forte, en lien heureusement avec une progression soutenue des emplois, les autorités ont à cœur de proposer une vision, des objectifs et des mesures permettant d'assurer un développement harmonieux de Payerne et le maintien de son attractivité.

Bonnes Fêtes de fin d'année

La Municipalité de Payerne et ses collaborateurs vous présentent leurs meilleurs voeux pour les fêtes de fin d'année.

Et ce à la fois pour la population locale, pour les entreprises, pour les clients des commerces et, ne les oublions pas, pour les touristes.

C'est l'esprit dans lequel l'exécutif a rédigé son programme de législature, disponible sur le site internet, qui tient compte à la fois des investissements nécessaires et de la volonté de maintenir des finances saines. C'est aussi la raison pour laquelle l'exécutif a opté pour une démarche participative afin de repenser le cœur de notre ville, la place du Marché, tant dans sa forme que dans ses fonctions pour les gens. Je vous invite donc chaleureusement à répondre au questionnaire inséré dans le présent journal et portant sur le futur de cette place. N'hésitez pas à nous contacter directement en cas de questions ou de souhaits d'informations complémentaires.

Il me reste enfin, en cette fin d'année, à remercier sincèrement les collaborateurs communaux pour le travail accompli au fil des jours, sans lesquels rien ne serait possible, et à vous souhaiter à toutes et tous d'excellentes et pétillantes fêtes de fin d'année ! Au plaisir de vous retrouver en 2017!!!

Christelle Luisier Brodard, Syndique

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette

Edition

2 Les informations Municipales
- ◊ Communication des décisions municipales
- ◊ Programme de législature 2016 - 2021

4 Les informations officielles
- ◊ Brandons 2017

5 Le Portrait
- ◊ La Commune se présente

6 Le Reportage
- ◊ Présentation d'une société locale

7 Les Actualités
- ◊ Place du Marché
- ◊ Participez à la consultation

10 Le Sondage

11 Les avis officiels
- ◊ Informations diverses
- ◊ Revêtement de l'avenue Général Jomini
- ◊ Nouvelles pistes cyclables

12 Les Actualités
- ◊ Rendez-vous théâtre
- ◊ Manger, lire et écrire : même besoin, même plaisir ?

13 Les Actualités
- ◊ Festivités du Nouvel An sur la Place du Marché

14 Les Actualités

15 Les avis officiels
- ◊ Horaires de fin d'année

16 Le Calendrier
- ◊ Chantiers et informations de saison
- ◊ Prochaines manifestations

Communication des décisions municipales

Suite des Préavis adoptés par la Municipalité en 2016

Préavis n° 20/2016 : Demande de crédit pour la mise en conformité de la signalisation directionnelle routière et la signalisation des zones industrielles

La Commune a reçu ces dernières années de nombreuses demandes pour la pose de signalisation d'entreprises privées sur le réseau routier et n'a malheureusement pas pu y répondre favorablement en raison de l'entrée en vigueur de nouvelles normes cantonales n'autorisant que trois panneaux de signalisation routière par mât.

Par ce préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour une demande de crédit nécessaire à la mise en œuvre du concept de signalisation des zones industrielles sur le réseau routier cantonal et communal situé autour et dans la Commune ainsi que pour la pose de panneaux signalétiques aux entrées des zones industrielles.

Préavis n° 21/2016 : Remplacement du système de chauffage de l'Hôtel de Ville

Le système de chauffage du bâtiment de l'Hôtel de Ville est une chaudière à mazout de 170 kW datant de 1988. Comme mis en évidence dans l'analyse EPIQR+, la production de chaleur est ancienne et énergétiquement obsolète. Les pertes techniques sont relativement importantes et liées aux mauvaises performances de la chaudière.

Un délai d'assainissement a été donné au 31 août 2016 par la Direction générale de l'environnement (DGE) et une demande de prolongation a été déposée pour un nouveau délai au 31 août 2017.

Au vu de l'âge de la chaudière (28 ans), il n'est pas possible de l'adapter aux normes actuelles. En effet, l'ensemble des éléments est vétuste et aucune réparation ponctuelle ne pourrait rendre la chaudière conforme aux exigences de la DGE.

Son remplacement doit donc être rapidement programmé et est le sujet de ce préavis.

Préavis n° 22/2016 : Remplacement d'un tracteur pour le secteur de l'entretien du domaine public (EDP)

Le parc de véhicules de nos différents secteurs d'exploitation (…) doit être renouvelé périodiquement, en fonction de l'âge et de l'état des véhicules, voire des besoins.

Aujourd'hui, le secteur EDP est amputé d'un tracteur acheté d'occasion en 2001, utilisé principalement en forêt et l'hiver pour le déneigement. Ce tracteur est tombé en panne définitive en août 2016 et le coût de réparation dépasse largement la valeur actuelle du tracteur estimée à Fr. 6'000.- (Ford 6640).

De ce fait, il devient urgent de le remplacer, étant donné que ce véhicule est indispensable pour le déneigement de cet hiver. Ceci a précipité l'élaboration d'une demande de crédit en urgence pour le remplacement de ce tracteur.

Préavis n° 23/2016 : Plan de Quartier (PQ) « Quartier de Vuary »

En 2010, le Conseil communal a octroyé un crédit d'étude de Fr. 98'000.- TTC en vue de la légalisation d'un Plan de Quartier de Vuary. (…) L'objectif de cette mesure de planification a été de mieux pouvoir cerner, d'un point de vue urbanistique, architectural et règlementaire, les futures constructions dans ce secteur extrêmement sensible. (…)

La Municipalité, ainsi que la majorité des habitants, ont souhaité que l'on maintienne le caractère rural (grands toits, utilisation du bois, maintien des vergers, etc.) de ce quartier historique de Payerne, tout en gardant la possibilité de pouvoir transformer

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

les ruraux existants en appartements et, dans une certaine mesure, l'aménagement de nouvelles constructions intégrées au lieu.

Préavis n° 24/2016 : Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2016 – 2021

Conformément à l'article 143 de la Loi sur les Communes (LC), la Municipalité vous propose de fixer le plafond d'endettement et le plafond de risques pour cautionnement pour la législature 2016 – 2021.

Ces deux plafonds doivent être adoptés et votés par le Conseil communal dans le courant des six premiers mois de chaque législature puis communiqués à l'Etat de Vaud.

(Il est décidé) :

de fixer le plafond d'endettement brut à hauteur de Fr. 70'000'000.— pour la législature 2016 – 2021 ;

de fixer le plafond de risques pour cautionnement à Fr. 35'000'000.— pour la durée de la législature 2016 – 2021.

Préavis n° 25/2016 : Rénovation du bâtiment 1530 Jeunes

Le bâtiment d'habitation 1530 Jeunes à l'avenue du Stade a été conçu en 1951 par l'architecte Georges Bosset.

(…)

Depuis le 31 octobre 2016, l'ASIPE assure et assume la surveillance durant la pause de midi dans le pavillon des biches. Cette solution est provisoire car les locaux ne sont pas adaptés pour des accueils parascolaires.

L'objet de ce préavis est donc de permettre d'aménager un espace utilisable pour un accueil parascolaire et d'améliorer l'état énergétique du bâtiment du 1530.

Préavis n° 26/2016 : Finalisation de la restauration et de la mise en valeur des façades de l'Abbatiale

Les travaux de conservation des façades ont déjà débuté suite à l'acceptation du projet de sauvegarde des façades par les experts du Canton et de la Confédération courant 2015. Ces travaux ont pu être lancés en raison de la situation budgétaire favorable de la 1ère étape de conservation de l'Abbatiale ainsi que de la possibilité de pouvoir bénéficier des échafaudages montés pour la réfection des toitures.

Pour la première étape et afin de rénover les toitures et réaliser les forages de consolidation des murs, une structure d'échafaudage a été montée autour du bâtiment, exception faite de la Tour St-Michel. Il n'était pas prévu initialement de restaurer les façades mais l'opportunité de bénéficier des échafaudages déjà en place représente une économie financière non négligeable estimée de Fr. 50'000.— à Fr. 70'000.— si la restauration des façades est menée en parallèle des travaux en cours. Ces travaux sont en outre essentiels à la conservation de l'Abbatiale et étaient prévus dans une seconde étape mais il aurait fallu remonter les ponts pour atteindre les façades. Il est souligné toutefois que des compléments et des modifications aux échafaudages existants ainsi qu'une prolongation de la location de certaines parties de ces derniers seront nécessaires pour réaliser les travaux dès le printemps 2017, lorsque les conditions météo le permettront. **JOM**

Les préavis complets peuvent être consultés sur www.payerne.ch

Programme de législature 2016 - 2021

Lors de la précédente législature 2011-2016, la Municipalité avait élaboré pour la première fois un programme de législature.

Ce document a été, tout au long des 5 ans, un instrument de conduite politique et un cadre de référence afin de guider son action et celle de son administration.

Aussi, par le présent document, l'exécutif communal présente son programme de législature pour les années 2016-2021. Ce programme représente un engagement formel et public à l'égard du Conseil communal et de la population, même s'il ne découle d'aucune base légale. Ce document permet à la Municipalité de faire part de sa vision des objectifs politiques et financiers à mener sur ces 5 prochaines années. Il ne préjuge pas de la totalité des décisions à venir, les circonstances pouvant amener des éléments inconnus à ce jour à justifier des changements.

Ce programme de législature a été conçu parallèlement à la réalisation du planning des investissements pour les 5 ans à venir, devant amener au plafond d'endettement de la législature, et au budget de fonctionnement pour l'année 2017.

L'exécutif communal a mené sa réflexion en collaboration avec les chefs de service de l'administration.

Le programme de législature 2016-2021peut être consulté sur notre site internet par le lien suivant :

https://www.payerne.ch/municipalite/programme-de-legislature.html

LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Brandons 2017

Restrictions de circulation

Afin de permettre le bon déroulement des Brandons 2017, la ville de Payerne sera partiellement fermée à la circulation du

vendredi 3 mars dès 19h07 jusqu'au mardi 7 mars à 07h07.

Nous prions et remercions les usagers de se conformer aux panneaux de signalisation mis en place. Tout véhicule ne respectant pas cette signalisation sur les parcours des cortèges seront pris en charge par la sécurité publique, ceci, bien entendu, aux frais des contrevenants.

Il s'agit en particulier des Place du Tribunal, Place du Marché, Rue du Temple, Grand'Rue, Rue de Lausanne et Rue de la Gare qui devront être libérées de tous les véhicules à partir de 07h07 le dimanche matin 5 mars pour la préparation du grand cortège dominical.

Par ailleurs, la Place de la Concorde sera fermée du mercredi 1er mars au mardi 7 mars 2017 pour permettre l'installation des attractions foraines. La Place Paray-le-Monial et ses alentours (Rue de Lausanne), nouveau site du Village des Brandons 2017, seront également interdits au parcage du jeudi 2 mars (dès 19h00) au lundi 6 mars.

Aucun culte n'aura lieu au Temple de Payerne le dimanche 5 mars 2017; pour les lieux et les horaires des cultes dominicaux, veuillez vous référez aux publications de la Paroisse PACORE.

Le CDM rend la population attentive que l'accès au centre-ville de Payerne (toutes les rues précitées et toute la zone située à l'intérieur de ces rues) sera payant le dimanche 5 mars, dès 10h07.

Toute personne (y compris les habitants) souhaitant pénétrer ce périmètre devra s'acquitter de la taxe d'entrée au cortège : adulte > 16 ans : CHF 13 / enfant 6-16 ans : CHF 5 / enfant < 6 ans : gratuit.

Enfin, le CDM souhaite d'avance s'excuser auprès des habitants de Payerne pour les nuisances sonores ou diverses qui pourraient intervenir lors des Brandons 2017.

LE PORTRAIT

La Commune se présente

Retrouvez le portrait d'un collaborateur communal dans chaque édition

Stéphane Kilchenmann
Fontainier multitalent

Stéphane Kilchenmann dans la chambre de captage de la Bretonnière.JPG

Stéphane Kilchenmann est né le 12 mai 1967 à Genève. Il est marié à Nathalie et père de deux garçons, Brian (1993), qui est apprenti installateur sanitaire, et Jason (1994), qui a fait un apprentissage d'installateur sanitaire et qui travaille actuellement à la Commune de Payerne. Ils ont également une fille, Logan, qui suit un apprentissage de boulangère-pâtissière chez Ducrot à Payerne.

Stéphane a effectué toutes ses écoles à Payerne, sauf pendant 2 ans où il a suivi l'école supérieure (cycle d'orientation) à Genève. Il logeait alors chez son papa.

Après un apprentissage de 3 ans en tant que cuisinier à Morat, il a obtenu son CFC. Ensuite, il a complètement changé de voie et s'est lancé dans une formation de serrurier chez Fragnière à Payerne pendant 5 ans et demi. Après, il est parti une année à Zürich, toujours dans le domaine de la serrurerie, pour y apprendre le suisse-allemand. Ensuite, il s'est mis à son compte avec un ami et ils ont créé une entreprise de nettoyage et de revêtement de sol. Leur collaboration a duré environ 3 ans. Puis, il a voulu refaire une formation d'électricien chez Roubaty à Matran, mais l'a terminée chez Dubey à Payerne.

C'est le 1er juillet 1994 que Stéphane débute son activité au sein de la Commune de Payerne en qualité d'employé au service des eaux, à 100 %. En novembre de la même année, il a accédé au poste de contremaître. C'est en 1998 qu'il obtient son brevet fédéral de monteur en tuyauterie eau et gaz et, en 2001, son brevet fédéral de fontainier. En 2005, il a repris le poste de chef du secteur des eaux. A l'époque, ils n'étaient que 4 dans ce secteur. Depuis le début de l'année 2016, l'équipe compte 6 personnes qualifiées (cours VKR). 3 ont le brevet de monteur en tuyauterie eau-gaz et 2 ont le brevet de fontainier. Dans les grandes lignes, les tâches de Stéphane sont la gestion de l'équipe, la préparation de schéma de pose, de commande de matériel – les séances de chantier – contrôler les sources et les réservoirs, distribution de la qualité de l'eau – la facturation – relever les compteurs d'eau à distance, participer à la pose des conduites, effectuer les mises en service des essais de pression, gérer tout le réseau ainsi que la traçabilité (autocontrôle). Stéphane remplit pleinement et avec satisfaction ses fonctions de chef du secteur des eaux. Il soulève le fait qu'à l'époque (en 1994) son poste comprenait seulement un 10 à 20 % d'administratif. A ce jour, c'est plus ou moins un 80 % d'administratif.

Quand on lui demande d'évoquer un souvenir ou un fait qui l'a marqué à la Commune, il nous raconte qu'en 2001, il y avait eu une immense fuite à la route de Grandcour. Le chef du secteur des eaux de l'époque lui avait dit de creuser à un endroit, mais il n'y avait pas trouvé d'eau. 40 m plus loin il a dû creuser une autre fouille. A cet endroit, la fouille était remplie d'eau. Sa pioche est alors tombée dans la fouille et il était impossible pour Stéphane de la retrouver. Suite à cela, ils ont demandé au Groupe E de couper le courant du quartier. Il a ensuite cassé l'ores (tube en béton) du Groupe E, ce qui a provoqué un court-circuit avec des étincelles et la barre à mine est également tombée dans la fouille. Il ne s'est juste pas fait électrocuter. Ses outils étant introuvables, ils ont commencé à pomper l'eau et c'est là qu'ils ont découvert qu'un trou de 5.50 m de diamètre et de 5 m de profondeur s'était créé. Ils ont eu une chance énorme, car à tout moment la route aurait pu s'affaisser.

En ce qui concerne son temps libre, Stéphane nous confie passer beaucoup de temps avec sa famille et sur les bateaux. Il est également passionné de voitures. Il nous informe avoir fait beaucoup de course à pied et de vélo VTT, sport qu'il ne pratique plus, ayant eu un grave accident de vélo. **MG**

LE REPORTAGE

Présentation d'une société locale

Le Club d'échecs de Payerne se présente

Depuis 1941, joueurs vaudois et fribourgeois de la vallée de la Broye se côtoient au sein des murs du Club d'échecs de Payerne, le CEP, où se développe depuis 2007 un centre de formation régional, l'Ecole d'échecs de la Broye (EEB).

Dans une ville qui fait la part belle à ses nombreuses sociétés locales, l'organisation de festivités est ancrée depuis toujours dans les habitudes des Payernois. Ainsi le CEP a acquis une certaine expérience dans l'organisation de manifestations échiquéennes, surtout depuis les années 90, sous la présidence de Jean-Paul Rohrbach !

En effet, nombreux sont les joueurs à fréquenter chaque année notre traditionnel Tournoi du Comptoir (21e édition en 2016), qui réunit en automne quelque 200 joueurs, tout comme notre Open de Payerne, de janvier à juin, avec plus de 60 passionnés qui font le déplacement. En avril, en parallèle à la manche qualificative des championnats suisses U10, U12, U14 et U16, notre Open de la Broye compte encore une fois plus de 200 joueurs présents à la Halle des Fêtes de Payerne, ce durant trois jours d'affilée. Notons encore que plus d'une centaine de membres et parents se réunissent chaque mois de juin à l'occasion de notre journée d'été, et des tournois internes animent les jeudis soir de jeu tout au long de l'année, pour les plus de septante membres adultes du club.

Les cours proposés par l'Ecole d'échecs de la Broye sont nombreux, variés, pour tous âges et tous niveaux.

La jeune équipe de Payerne fraîchement promue en Ligue nationale B et emmenée par le Payernois Simon Stoeri (au centre avec sa soeur Laura)

Les membres du club et de l'école d'échecs ayant pris part au Tournoi fédéral 2016 à Payerne, avec plus de 300 participants

L'Ecole d'échecs de la Broye

L'EEB fêtera son dixième anniversaire en 2017 ! Une décennie bientôt que le secteur formation du Club d'échecs de Payerne forme jeunes et moins jeunes dans le cadre de cours d'initiation hebdomadaires, de cours annuels sur 13 niveaux ainsi que de cours thématiques. Actuellement, nous ne comptons pas moins de 20 entraîneurs et moniteurs pour encadrer 170 élèves, dont 140 juniors et écoliers à Payerne surtout, mais aussi à Domdidier et Avenches. Chaque automne, un camp d'entraînement est organisé en Gruyère pour plus de 30 jeunes pendant une semaine.

Nous contacter

www.echecs-payerne.com
David Monnier : 026 660 26 11
Courriel: davidmonnier@tchiboo.net

Vive le sport !

David Monnier
Président du Club d'échecs de Payerne

LES ACTUALITÉS

Place du Marché

Démarche participative pour son réaménagement

La Place du Marché sera au centre des discussions ces prochains mois. Il est indispensable aujourd'hui de concevoir un nouvel aménagement dans le cadre de la rénovation de l'Abbatiale. Pour répondre aux besoins et aux attentes de la population, mais aussi pour entendre les critiques, la nouvelle Place du Marché se fera avec la participation des habitants. Au mois de novembre, une vaste consultation a été lancée au sujet de cette place chère au cœur des Payernois.

A cet effet, une équipe chargée de faire l'interface entre la population et les autorités a été créée pour relayer toutes les aspirations au travers d'un questionnaire (voir ci-après)

Il sera possible de rencontrer les enquêteurs de la Commune directement sur place, dans la rue, devant les centres commerciaux, ou ailleurs encore. Ils solliciteront les passants pour connaître leurs avis et entendre leurs propositions concernant l'avenir de cette place.

Une page internet, sur le site de la Commune, ***www.payerne.ch/vie-pratique/place-du-marche***, spécialement dédiée à cette démarche permettra à quiconque de répondre au questionnaire.

Vous trouverez le questionnaire dans les pages centrale de cette édition du Trait d'Union si vous désirez le remplir manuellement. Dans ce cas, merci de nous le retourner en le déposant dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à l'Hôtel de Ville.

Les réponses sont attendues jusqu'au 10 janvier 2017.

Gisela, Allison, Leila, Luca et Luana font partie de l'équipe des enquêteurs sur le terrain depuis le 23 novembre tous les mercredis et les samedis jusqu'à fin décembre.

Augmentation du prix des autorisations de parcage

Nous vous informons que le tarif des autorisations de parcage (macarons) sera le suivant dès le 01.01.2018 :

- Macaron résidant : Fr. 30.- par mois / Fr. 300.- par année
- Macaron pendulaire : Fr. 40.- par mois / Fr. 400.- par année
- Macaron Vernes/Sorbiers : Fr. 40.- par mois / Fr. 480.- par année

La Sécurité publique

LE SONDAGE

Participez à la consultation

de l'aménagement de la Place du Marché

1. Êtes-vous ? *

- [ ] une femme
- [ ] un homme

2. A quelle tranche d'âge appartenez-vous ? *

- ○ 15 ans ou moins
- ○ 16 à 20 ans
- ○ 21 à 30 ans
- ○ 31 à 40 ans
- ○ 41 à 50 ans
- ○ 51 à 65 ans
- ○ 66 ans et plus

3. Comment vous rendez-vous habituellement à la Place du Marché ? *

- ○ en voiture
- ○ à pied
- ○ à vélo
- ○ je ne me rends jamais sur cette place
- ○ autre: _____

4. Vous avez répondu "jamais" à la question 3. Pourquoi ?

LE SONDAGE

Nous souhaitons à présent connaître vos habitudes lorsque vous fréquentez la Place du Marché.
5. Pouvez vous répondre à ces affirmations ?
(1: pas d'accord / 6: tout à fait d'accord) *

	1	2	3	4	5	6
je ne fais que passer	○	○	○	○	○	○
je viens boire un verre	○	○	○	○	○	○
je viens chez les commerçants et les entreprises	○	○	○	○	○	○
je viens pour faire des rencontres	○	○	○	○	○	○
je viens pour profiter des lieux (Abbatiale)	○	○	○	○	○	○
je viens pour voir des amis	○	○	○	○	○	○
je viens visiter l'Abbatiale	○	○	○	○	○	○
je vais au musée	○	○	○	○	○	○
je vais au café du marché	○	○	○	○	○	○
je vais à l'office du tourisme	○	○	○	○	○	○
je viens pour une autre raison:	○	○	○	○	○	○

Comment imaginez vous la vie sur cette place ?
6. Détente et animation *

	---	--	-	+	++	+++
des animations musicales	○	○	○	○	○	○
un marché hebdomadaire	○	○	○	○	○	○
des fêtes	○	○	○	○	○	○
des parcs publics	○	○	○	○	○	○
autre:	○	○	○	○	○	○

LE SONDAGE

7. Quels éléments vous semblent importants à intégrer à la nouvelle Place du Marché (créer un ordre de priorité 1: très important / 8 pas important / s.o. : sans opinion) *

- des places de parc pour des voitures
- des places de parc pour les deux roues
- une zone piétonne
- une zone de délassement
- des tables et bancs
- un espace couvert
- des arbres et une zone de verdure
- un accès facilité à la mobilité douce

8. Avez vous d'autres suggestions pour le projet d'aménagement de la Place du Marché ?

9. Quel est votre attachement à l'Abbatiale et à la Place du Marché?

Le sondage est terminé. Nous vous remercions du temps consacré à ce questionnaire.

LES AVIS OFFICIELS

Informations diverses

Entretien des routes

Il y a différentes manières d'entretenir les routes et rues, afin de les maintenir dans un état acceptable.

Le coût du choix de l'intervention est aussi un facteur important, notamment pour les rues de dessertes de quartier. Ce choix se fait donc en fonction du type de routier, du volume du trafic et des disponibilités financières.

Nous avons récemment posé un revêtement sous forme d'une membrane gravillonnée à l'avenue de la Colline, à la rue des Cerisiers et à l'avenue de la Riollaz.

La pose d'un tel revêtement, économique, produit au début quelques désagréments, tels que jets de gravillon, bruit routier plus intense, etc.

Toutefois, avec le passage des voitures, cette couche va se refermer pour devenir toujours plus lisse.

L'utilité d'une membrane gravillonnée permet de poser une couche de protection sur un revêtement bitumineux déjà fortement fissuré, ce qui était le cas, notamment à l'avenue de la Colline. Ce procédé économique permet aussi de prolonger la durée de vie d'un revêtement d'au moins une dizaine d'années.

Sans couche de protection, un revêtement fissuré subit ensuite les infiltrations d'eau et avec le processus de gel-dégel, cela provoque une accentuation des fissures et la création de nids de poules.

C'est ce que nous essayons d'éviter avec la pose d'une membrane gravillonnée et nous nous excusons des quelques désagréments provoqués. **MG**

Revêtement de l'avenue Général Jomini

Précisions sur la réfection du revêtement à l'avenue Général Jomini pour le Tour de Romandie

Le 28 avril 2017, Payerne accueillera le Tour de Romandie et l'arrivée de l'étape est prévue à l'avenue Général Jomini.

D'entente avec les responsables techniques du TDR, il a été prévu d'améliorer localement les défections et ornières existantes sises sur l'avenue Général Jomini. Pour ce faire, il a été prévu de gravillonner des bandes ponctuelles de revêtement routier.

Or, lorsque l'entreprise est intervenue, le responsable a pensé qu'il serait mieux de gravillonner toute la moitié de la chaussée de cette avenue.

L'application faite n'était pas du tout adaptée au besoin et, de plus, le gravillon n'a pas fait sa prise correctement, à cause de la température qui était trop fraiche pour ce genre d'intervention.

Notre direction des travaux a, de ce fait, refusé les travaux et, après quelques négociations, l'entreprise a finalement décidé de racler l'entier du gravillonnage et de poser un nouveau tapis bitumineux.

Ces travaux ont été entièrement pris en charge par l'entreprise mandatée et ainsi le Tour de Romandie pourra, sans aucune appréhension, organiser son arrivée à l'avenue Général Jomini. **MG**

Nouvelles pistes cyclables

Lorsque le gabarit du domaine public le permet, la Commune essaie d'y aménager des pistes cyclables.

C'est ce qui a été fait à la rue des Cerisiers et une autre nouvelle piste cyclable sera aménagée au printemps 2017 à l'avenue de la Colline.

L'aménagement d'une piste cyclable permet, sur les routes de dessertes, de :

- sécuriser le déplacement des vélos ;
- diminuer optiquement les largeurs de chaussée, ce qui réduit la vitesse des véhicules.

Cet été, sous réserve de l'approbation du crédit par le Conseil communal, une piste cyclable distincte sera aménagée le long de la route de Morens (trajet Payerne-Aéropôle), ceci dans le cadre de la requalification de la route de Morens, qui est l'accès principal aux zones d'activités d'Aéropôle.

Le gabarit des routes au centre-ville n'est malheureusement pas modifiable et il est, de ce fait, impossible de marquer des pistes cyclables conformes aux normes VSS. Nous encourageons les cyclistes du centre-ville à utiliser des petites rues exemptes de trafic continu. **MG**

LES ACTUALITÉS

Rendez-vous théâtre

S'exprimer et découvrir le plaisir de jouer

PRO SENECTUTE

Sylvaine Tarsi-Bise, bénévole, propose un atelier théâtre, qui sera l'occasion de passer un moment distrayant et convivial. Cette activité favorise le maintien de la forme physique et intellectuelle.

Lieu	Ancien Hôpital Rue de Châtelard 3, 1530 Payerne 2e étage (derrière l'église catholique, à côté de l'école professionnelle)
Horaire et dates	De 9h30 à 11h, les vendredis 13 janvier, 10 février, 10 mars, 7 avril, 5 mai, 16 juin, 25 août, 29 septembre,27 octobre, 17 novembre, 15 décembre 2017
Participation	5 fr. collation comprise
Renseignements Inscriptions	Sylvaine Tarsi-Bise 079 818 59 21

Manger, lire et écrire : même besoin, même plaisir ?

Association Lire et Ecrire
Section du Nord Vaudois

L'association « Lire et Ecrire » œuvre depuis 25 ans dans le Nord vaudois

Dans notre pays, manger à sa faim est une évidence. C'est un besoin et un DROIT que personne ne conteste.

Dans notre pays, LIRE et ECRIRE est indispensable. L'arrivée des nouvelles technologies de l'information (tablettes, smartphones, etc.) a encore augmenté cette nécessité. Partout il faut lire et écrire : à la maison, au magasin, en déplacement.

Et pourtant, savoir lire et écrire n'est de loin pas une évidence, même pour les personnes qui parlent bien le français... . 1 personne sur 6 vivant en Suisse romande ne maîtrise pas suffisamment l'écrit pour pouvoir remplir un formulaire administratif, lire un mode d'emploi, prendre un billet de train ou aider son enfant à faire ses devoirs. Autant de situations anodines pour une majorité de citoyens, mais qui empêchent 16% d'adultes d'être autonomes.

Lire et écrire est aussi fondamental que manger : nous voulons que chacun puisse goûter aux plaisirs de la table, qu'elle soit ronde dans une cour ou rectangle dans un cours !

A qui s'adresser ?

Aux adultes parlant français, Suisses ou vivant en Suisse depuis plus de 5 ans, sans formation de base. En effet, les cours mettent l'accent sur l'écrit et non sur l'oral, en petits groupes de 5 à 8 personnes.

3 cours dans la Broye

- A Payerne les mardis soir de 18h30 à 21h00 (sauf vacances scolaires)
- A Moudon les lundi soir de 18h00 à 20h00 (sauf vacances scolaires)
- A Lucens les jeudis matin de 9h15 à 11h15 (sauf vacances scolaires)

Inscriptions au 024 425 32 22 (laissez un message en cas de non réponse)

LES ACTUALITÉS

Festivités du Nouvel An sur la Place du Marché

Depuis l'année dernière, la Commission culturelle et les Concerts de l'Abbatiale, en collaboration avec l'Office du Tourisme, invitent à un passage festif vers la nouvelle année !

Par tous les temps, la population est invitée à découvrir un concert de carillon unique en son genre puisque frappé à la main sur les cloches des deux clochers du centre historique. Pas moins de 4 sonneurs et un arrangeur sont nécessaires pour réaliser cet exploit. Dominique Gesseney-Rappo a accepté de se prêter au jeu et propose une composition inédite mêlant cloches, cor des Alpes et voix.

Dès 23h30 sur la Place du Marché, agape et verre de l'amitié. Ouvert à tous.

En préambule, les Concerts de l'Abbatiale présentent un « Feu d'artifice de chansons ». La voix de baryton de Jean-Claude Hurni, accompagnée de l'accordéon enchanteur de Christel Sautaux, fera la part belle à la chanson française. Le Quatuor du Jaquemart viendra compléter le tableau.

Eglise paroissiale réformée 22h00

Prix des places CHF 40.-, 25.-, 15.- (réduction CHF 5.- AVS, étudiants, militaires). Enfants jusqu'à 16 ans, gratuit en cat. B et C

Renseignements et réservations : Office du tourisme 026 662 66 70 (dès lundi 26 décembre à l'Administration communale 026 662 66 26)

LES ACTUALITÉS

LES AVIS OFFICIELS

Horaires de fin d'année

Gestion des déchets durant les fêtes

La déchetterie sera exploitée de la manière suivante :

Vendredi	23	décembre	2016	OUVERT	13h30 – 17h00
Samedi	24	décembre	2016	FERMÉ	
Lundi	26	décembre	2016	OUVERT	13h30 – 17h00
Mardi	27	décembre	2016	FERMÉ	
Mercredi	28	décembre	2016	OUVERT	13h30 – 19h00
Jeudi	29	décembre	2016	OUVERT	9h00 – 12h00
Vendredi	30	décembre	2016	OUVERT	13h30 – 17h00
Samedi	31	décembre	2016	OUVERT	9h00 – 13h00
Lundi	2	janvier	2017	FERMÉ	

Ramassage des déchets :

Tournée Ouest
Pas de ramassage
Tournée Est
Tournée Ouest
Pas de ramassage
Tournée Est**+Hameaux**
Tournée Ouest
Pas de ramassage
Pas de ramassage

Dès le mardi 3 janvier 2017 :
Reprise du programme normal de la déchetterie, selon l'info-déchets 2016, valable jusqu'à fin janvier 2017

Horaires d'ouverture de l'administration

Du lundi 26 au vendredi 30 décembre 2016 les guichets de l'Administration communale seront ***fermés au public l'après-midi.***

Le service à la population (SPOP) restera fermé en soirée le jeudi 29 décembre.

Dès le mardi 3 janvier 2017 :
Reprise des horaires normaux d'ouverture de guichets et téléphones.

LE CALENDRIER

Chantiers et informations de saison

Déneigement et salage des routes et rues communales – Hiver 2016-2017

Afin de renseigner et de prévenir la population payernoise avant l'hiver sur le déneigement des routes et places, la Municipalité communique ce qui suit :

Déneigement et gravillonnage

Ce ne sont pas moins de 80 km de routes ou rues que le service de l'entretien du domaine public doit déblayer lorsqu'il a neigé. Aux voies de communication viennent encore s'ajouter les trottoirs du centre-ville. Certaines priorités ont donc été choisies car il est impossible de déblayer toutes les rues en même temps.

Nous profitons de rappeler aux propriétaires et bordiers de chemins ou accès privés que le déneigement de ces surfaces leur incombe. Nous remercions d'avance les propriétaires qui déblayent la neige. Il est interdit de déposer sur la voie publique la neige provenant des espaces privés (règl. de police art. 37).

Les endroits stratégiques ou dangereux sont en principe gravillonnés, au besoin salés. Le service de l'entretien du domaine public, lors de chutes de neige nocturnes, s'affaire dès 04 h 00 et fait tout son possible pour que la population de Payerne et les automobilistes puissent se déplacer en sécurité.

Salage

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Payerne respecte les directives de l'Office fédéral de la protection de l'environnement et de l'eau. Ces directives demandent aux collectivités publiques de limiter au strict minimum le salage des routes. A Payerne, seuls les axes routiers principaux et quelques rues en pente sont recouverts de fondants chimiques, au besoin de gravillons.

Ce respect des directives ne permet pas de sécuriser l'entier des 80 km de routes communales et de trottoirs, mais engendre par contre :

- ◊ une économie substantielle de produits et par conséquent un allégement du budget;
- ◊ la limitation des dégâts par le sel sur les routes et ouvrages;
- ◊ le respect de l'environnement.

Nous vous informons que la route des Bodérons (entre Crève-Cœur et Corges) ne sera pas déneigée, ni salée (hormis l'accès à l'habitation existante, depuis Crève-Cœur).

Enfin, il est clair qu'il peut parfois subsister quelques endroits dangereux et la Municipalité compte sur la compréhension et la prudence de chacun. Les usagers doivent adapter la conduite de leur véhicule aux conditions locales et les équiper en conséquence.

Pour tout éventuel renseignement complémentaire, la direction des travaux (+41 (26) 662 65 30 ou E-mail travaux@payerne.ch) est à disposition de la population.

MG

Prochaines manifestations

Samedi 31 décembre 2015
Concert du réveillon — Temple

Samedi 9 janvier 2016
Bal du Petit Nouvel An — Le Beaulieu

Vendredi 27 et samedi 28 janvier 2017
Concert du Corps de Musique Avenir
Halle des Fêtes

Samedi 18 février 2017
Bourse aux Jouets — Halle des Fêtes

Samedi 25 février 2017
Dégustation officielle de la cuvée 2016 des Propriétés de la ville de Payerne
Cave communale

Dimanche 26 février 2017
10 km de Payerne — En ville

Du jeudi 2 au lundi 6 mars 2017
Brandons 2017 — En ville

Dimanche 12 mars 2017
Concours Romand des apprentis(es) fleuristes, — Halle des Fêtes

La chanson des Hameaux donne ses concerts les vendredi 17, samedi 18, jeudi 23, samedi 25 et dimanche 26 mars 2017, au Théâtre d'HameauZ'arts.

Rédaction

Editeur :
Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnel :
M. Stéphane Wicht

Contact :
e-mail : tdu@payerne.ch
Tél : +41 (26) 662 66 26

Équipe de rédaction :

M. Grandjean, rédactrice
J. Micco, rédacteur
J. Mora, rédacteur
F. Leuthold, graphisme et mise en page

Parution :
4 fois par année

Distribution :
Journal gratuit - tous ménages